
**Intergovernmental Working Group of Experts on
International
Standards of Accounting and Reporting
(ISAR)**

32nd SESSION

4 - 6 November 2015

Room XVIII, Palais des Nations, Geneva

Wednesday, 4 November 2015

Morning Session

**High-level Segment: Major trends and challenges towards
high-quality corporate reporting**

Presented by

Dorothe Sossa

Permanent Secretary

Organization for the Harmonization of Business Law in Africa

*This material has been reproduced in the language and form as it was provided.
The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.*

32^{ème} Session
ORGANISE PAR LA CNUCED ISAR
Genève (Suisse), le 04 novembre 2015

Intervention du Professeur Dorothé Cossi Sossa,
Secrétaire Permanent de l'OHADA



**Professeur
Dorothé Cossi SOSSA,
Secrétaire Permanent
de l'OHADA**

- Monsieur le Secrétaire Général de la CNUCED ;
- Monsieur le Président de séance ;
- Mesdames et Messieurs les Hauts Représentants des Etats ;
- Honorables invités,
- Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur infini d'avoir à intervenir devant ce Panel de haut niveau, à l'occasion de la trente-deuxième session de la CNUCED ISAR et, c'est avec fierté, que je prends la parole pour le compte des dix-sept (17) États africains membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont j'assume la gestion du Secrétaire Permanent.

Avant tout propos, j'aimerais remercier le Secrétaire Général de la CNUCED et ses collaborateurs pour avoir offert à l'OHADA un forum aussi illustre pour partager la passionnante histoire de l'unification du droit des affaires et de la normalisation comptable sur une bonne partie du continent africain.

J'aimerais également, avant d'aller plus loin, profiter de cette tribune exceptionnelle pour exprimer mes plus vifs remerciements aux Partenaires Techniques et Financiers de l'OHADA et particulièrement à la Banque Mondiale qui appuie l'ensemble de nos initiatives.

Mesdames et Messieurs,

Pour bien comprendre notre histoire, l'histoire de l'OHADA, nous devons avant tout la situer dans son contexte. C'est le 17 octobre 1993, à Port-Louis (Maurice), que les Chefs d'État et de Gouvernement de quatorze pays africains ont signé le Traité fondateur de cette Organisation, avec une ambition clairement affichée **d'établir un courant de confiance en faveur des économies du continent africain par la « mise en place d'un droit des affaires harmonisé, simple, moderne et adapté »**, l'application de ce droit **« avec diligence, dans les conditions propres à garantir la sécurité juridique des activités économiques, afin de favoriser l'essor de celles-ci et d'encourager l'investissement »**, dans la perspective de **« créer un nouveau pôle de développement en Afrique »**.

Le 17 octobre 2015, l'OHADA a célébré son vingt-deuxième (22^e) anniversaire, après donc deux décennies d'une longue et fructueuse pérégrination ayant bien porté les espérances de ses auteurs.

L'assise territoriale de l'OHADA s'est élargie à de nouveaux Etats, de sorte que, partie de quatorze (14) États en 1993, l'Organisation en compte à ce jour dix-sept (17) d'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Océan Indien.

Au nombre de ces États, il y a des membres des plus grands regroupements économiques du continent africain, à savoir notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire de Ouest Africain (UEMOA), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la *Southern African Development Community* (la SADC), (*Common Market for Eastern and Southern Africa* (le COMESA).

Au cours de ces vingt-deux dernières années passées, l'OHADA a activement contribué à l'amélioration de la croissance, à la réduction de la pauvreté et à l'attraction de l'investissement tant domestique qu'international grâce à la mise en place de mécanismes et de normes appropriés.

Son espace couvre un marché de plus de **225 millions de consommateurs, soit près du quart (25%) de la population de l'Afrique subsaharienne**, pour un **Produit Intérieur Brut de plus de 275 milliards de dollars américains** en évolution haussière.

On y a également observé une amélioration des inducteurs de création d'entreprises, une mutation positive des crédits à l'économie et une importante progression des investissements directs étrangers (IDE) : **pendant la période allant de 2009 à 2011, la zone OHADA a, par exemple, accueilli un niveau plus d'investissements directs étrangers se situant entre 5,19 et 6,38% du PIB contre des valeurs comprises entre 3,90 et 4,27% pour l'Afrique subsaharienne, et entre 1,97 et 2,45 dans le reste du monde !**

L'édition 2016 du *Rapport Doing Business*, sorti le 28 octobre 2015, relève que les économies de l'Afrique Sub-saharienne continuent de mener des réformes en vue de promouvoir le climat des affaires en faveur des investisseurs domestiques, une mention spéciale étant faite sur l'activité particulièrement remarquée des Etats membres de l'OHADA dans ce domaine au cours de l'année 2014.

Le rapport précise, notamment, que 69 réformes ont été conduites dans 35 pays en Afrique Sub-Saharienne, 14 des 17 Etats membres de l'OHADA en ayant accompli 29.

Ces réformes réalisées en Afrique Sub-Saharienne, souligne encore le Rapport, compte pour 30% des 231 qui l'ont été dans le monde en 2014. La Région a, en

outre, fourni la moitié des 10 meilleurs réformateurs dans le monde avec, au nombre de ceux-ci, l'Ouganda, le Kenya, la Mauritanie, le Bénin et le Sénégal, c'est-à-dire avec deux États membres de l'OHADA. (Source : *Business Today*, Wednesday October 28, 2015)

Les résultats encourageants obtenus au cours de ces vingt-deux dernières années conduisent à œuvrer pour la pérennisation des acquis et l'amélioration continue de l'édifice. **A cet égard, la finalisation de l'informatisation et de la mise en ligne du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier est un chantier des majeur qui cristallise les attentes des acteurs économiques et du marché du crédit.** Avec le soutien agissant des Partenaires Techniques et Financiers de l'OHADA, l'achèvement de ce projet permettra, dans les mois à venir, à toute personne intéressée d'avoir, en temps réel, une information fiable et actualisée sur toutes les entreprises opérant dans l'espace OHADA, ainsi que sur l'état des sûretés mobilières qu'elles ont consenties.

L'Organisation a, en outre, entrepris une révision de son **Acte Uniforme de 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises avec en vue les meilleures pratiques internationales dont les normes *International Financial Reporting Standards (IFRS)***. Elle s'est, de même, engagée à renforcer les capacités de ses professionnels de la comptabilité, consciente qu'une information financière est de qualité dans la mesure où elle est sécurisée par des pratiques comptables et d'audit efficaces.

Une étude est actuellement en cours, qui permettra à son aboutissement et à sa concrétisation, aux auditeurs et réviseurs comptables d'appliquer plus aisément les normes *International Standards on Auditing (ISA)*, élaborés par *International Federation Of Accountants (IFAC)*, en tenant compte des spécificités juridiques de l'espace OHADA. Les professionnels de la comptabilité disposeront aussi d'un Code d'éthique et de déontologie inspiré des exigences de l'IFAC. Il est de même envisagé de doter notre espace communautaire d'un Système d'Assurance Qualité dans le domaine de l'Audit.

Toutes ces initiatives, me semblent-ils, sont parfaitement en phase avec les problématiques abordées par la présente Session de la CNUCED ISAR, lesquelles se rapportent aux normes harmonisées en matière d'Audit et d'Assurance.

En revanche, nous devons reconnaître qu'en dépit du fait que les questions de changements climatiques, de développement durable et de responsabilité sociétale occupent une place désormais prépondérante dans notre espace juridique et économique comme ailleurs sur notre planète, les travaux sur la

publication des informations financières et non financières tenant aux objectifs de développement durable demeurent pour l'heure embryonnaires.

La participation de l'OHADA à cette trente-deuxième session de la CNUCED ISAR nous permettra, dès lors, d'en apprendre plus avant sur ces sujets, auprès des sachants les plus éminents, de façon à enclencher, une fois de retour chez nous, des pistes de réflexion plus opérationnelles dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons un espace économique de plus en plus attractif pour l'investissement. De nouveaux Etats manifestent leur intérêt à rejoindre l'espace juridique intégré de l'OHADA. La notoriété de l'Organisation et l'originalité de son système juridique dépassent depuis longtemps maintenant les limites du continent africain.

Le sommet du G8 de Gleneagles (Royaume Uni), où l'Afrique était l'une des priorités, avait, en 2005 déjà, souligné dans les conclusions de ses travaux la qualité de notre expérience dans les termes suivants :

« African countries need to build a much stronger investment climate: we will continue to help them do so, including through the promotion of a stable, efficient and harmonised legal business framework (noting the work of the OHADA business legal unification process and the improvement of the investment climate through the OECD/NEPAD Investment Initiative) and increased access to finance including strong support for the development of micro-finance in Africa. Partnership between the public and private sectors is crucial. »

(http://data.unaids.org/topics/universalaccess/postg8_gleneagles_africa_en.pdf)

Témoignent, d'un autre côté encore, de la notoriété de l'Organisation, la création, en Europe, d'un diplôme OHADA par de prestigieuses Universités, ou encore des manifestations relatives à la célébration, désormais traditionnelle, de journées OHADA en Europe, dans les Caraïbes et en Asie.

Mesdames et Messieurs,

Pour conclure mon propos, je puis vous assurer que notre Organisation poursuit inlassablement, avec lucidité, l'exploration de nouveaux champs normatifs, en

parfaite intelligence avec les autres organisations d'intégration juridique et économique du continent africain.

Je me dois enfin de dire, avec force, que les réalisations accomplies n'auraient pas été possibles sans l'action décidée des Etats membres ainsi que le soutien décisif de la Communauté internationale, qui s'amplifie chaque jour. L'invitation de l'OHADA à participer à la présente session de la CNUCED ISAR est une parfaite illustration du soutien multiforme que nous recevons avec beaucoup de reconnaissance.

Au nom des Institutions et des organes de l'OHADA je vous remercie tous très sincèrement. /-